

Une séparation imposée et douloureuse

À Versailles, les enfants sont inéluctablement séparés de leur mère. L'établissement est, en effet, une maison d'arrêt. Il ne dispose donc pas des structures et équipements existants dans les établissements au sein desquels on séjourne plusieurs années²¹. Même si la durée des instructions judiciaires impose à certaines d'y demeurer plusieurs mois, telle Poulomi, placée en détention provisoire depuis deux ans... même si l'attente d'un transfert après condamnation peut être très longue, comme c'est le cas de Valérie. Elle s'est désistée, en octobre 2013, du pourvoi qu'elle avait formé de la décision prononcée à son encontre et n'était, en juillet 2014, toujours pas affectée dans une autre prison.

Cet état de fait rend la condition maternelle particulièrement difficile pour les femmes incarcérées à Versailles, alors qu'au sein de vingt-huit établissements, l'administration pénitentiaire permet l'accueil et l'hébergement d'un enfant de moins de dix-huit mois auprès de sa mère, dans des quartiers nurse-rie spécialement aménagés.

Sophie n'a pas eu cette chance, lorsqu'elle a été arrêtée et écrouée en octobre 2012 pour l'exécution d'une sanction prononcée en 2010. À l'âge de dix jours, le petit garçon, qu'elle venait de mettre au

21. Il s'agit des maisons centrales et des centres de détention, qui accueillent les détenus, une fois leur condamnation prononcée, pour purger leur peine.

monde par césarienne, a été privé de sa maman et placé dans une pouponnière. Pendant presque un an, elle ne l'a vu qu'une heure au parloir, une fois par mois ; aujourd'hui, elle peut le retrouver une fois par semaine ou par quinzaine, selon la disponibilité du personnel de l'établissement qui l'amène. Tous les jours, Sophie appelle au téléphone une puéricultrice pour avoir des nouvelles de son fils qui souffre de troubles respiratoires sévères. À cet usage, elle réserve une large part des 100 euros qu'elle perçoit mensuellement en travaillant assidûment – « *Sans jamais d'absence* », souligne-t-elle. Depuis quelques semaines, le garçonnet commence à réclamer sa maman. Mais « *on n'a pas le choix* », conclut Sophie.

Dans certaines prisons, les détenues peuvent échanger avec leurs proches dans de petits salons fermés, pendant une durée maximale de six heures, en journée. Dans une vingtaine d'autres établissements, elles sont autorisées à recevoir leur famille dans l'intimité d'une unité de vie familiale, apparemment meublé de deux ou trois pièces, séparé de la détention, pour une durée progressive de six à soixante-douze heures. Avec les produits qu'elles achètent à la cantine, elles peuvent préparer le repas, si elles le souhaitent.

Rien de tout cela à la maison d'arrêt de Versailles, qui n'offre comme parloir qu'un local de huit box équipés d'une lucarne isolant la détenue de son visiteur, séparés les uns des autres par une cloison et fermés côté détention par une porte vitrée sans tain. Un box plus grand, d'une superficie avoisinant les dix mètres carrés, contient quelques jouets en plastique et des livres illustrés. ~~C'est là que les enfants~~